



ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-297
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER
TRAVAUX - BRANCHEMENT COFFRET ELECTRIQUE PAR ENEDIS
PLACE COMMANDANT DEMARNE

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à un branchement de coffret électrique sur la place Commandant Demarne ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour faciliter le bon déroulement des travaux et d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;

ARRETE

Article 1 :

La place Commandant Demarne sera totalement fermée à la circulation et au stationnement de tous véhicules le mercredi 28 mai 2025 de 14h00 à 17h00, pour permettre la réalisation de branchement des coffrets électriques par ENEDIS.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par les services techniques de la commune.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 22 mai 2025.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.

